

Réponses aux demandes de clarifications
RFP23-5276 – Preferred Supplier Agreement (PSA) pour Activités de communication

Date : 23 mai 2023

Question 1 : Pourquoi les montages vidéo des lots 3 (rédactionnel) et 6 (création) ne sont-ils pas inclus dans le lot 4 (photo et vidéo) ?

Réponse 1 : Les lots 3 et 6 n'abordent pas particulièrement le format vidéo qui se trouve spécifiquement logé dans le lot 4.

Question 2 : Par ailleurs, les compétences requises dans la prise de photos et vidéos pour le lot 1 doivent-elles l'être sur matériel professionnel ou un smartphone suffit-il, notamment pour animer des réseaux sociaux ?

Réponse 2 : Les compétences requises dans la prise de photos et vidéos pour le lot 1 doivent être sur du matériel professionnel de qualité (que ce soit smartphone (qualitatif) ou reflex numérique).